

La triste histoire du service-voyageurs dans le Sud-Ouest de l'Ontario, c'est que chaque fois que le ministre prétend répondre à une question, il ne fait en fait qu'en soulever d'autres. L'incertitude, les évasions et les contradictions des ministres ont maintes et maintes fois obstrué la voie vers une solution.

Les questions suivantes sont raisonnables et je les pose au ministre par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur. Elles ne sont pas le fruit d'un esprit partisan mais d'une préoccupation sincère au sujet de la situation des nombreuses municipalités du Sud-Ouest de l'Ontario que l'on a négligées, laissées pour compte et trompées. Si je pose ces questions au ministre, ce n'est pas dans le but d'en venir à une confrontation, mais pour obtenir des renseignements avec la certitude que tous les représentants de la région intéressée mettront tout en œuvre pour l'aider à trouver une solution au problème. Voici donc ces questions: 1. Le ministre pourrait-il rendre public sans tarder le rapport de la CCT qu'il a présentement en sa possession? 2. Le ministre accepterait-il de tenir des consultations locales avec les représentants et les édiles municipaux ainsi qu'avec la population dès qu'ils auront eu l'occasion d'étudier le rapport? 3. Le ministre pourrait-il alors consulter les autorités provinciales s'il le juge opportun? 4. Enfin, le ministre pourrait-il rétablir le service-voyageurs dans le Sud-Ouest de l'Ontario?

● (2210)

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question du service-voyageurs du centre-ouest de l'Ontario a été étudiée activement par la CCT en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario. Je sais que le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) n'a pas entendu ce que j'ai dit, je devrai donc répéter.

La question du service-voyageurs du centre-ouest de l'Ontario a été étudiée activement par la CCT en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario. A la suite de cette collaboration étroite avec l'Ontario, la CCT a reçu, le 9 novembre 1973, certains renseignements sur les origines et les destinations qui, après évaluation, ont indiqué qu'il fallait mener des sondages d'opinion publique. A la suite de cela, la CCT a passé des marchés pour faire mener des sondages d'opinion publique. Ils ont débuté au cours de la dernière semaine de novembre et sont presque terminés. Ces sondages consistaient en des entrevues avec quelque 1,200 familles.

Cette demande de la CCT répondait aux recommandations formulées lors d'une assemblée qui réunissait le Conseil de développement du centre-ouest, moi-même, cinq autres députés et six fonctionnaires supérieurs, cette année, en vue de discuter des problèmes de transport dans le centre-ouest de l'Ontario. Quels que soient les progrès de cette étude, j'aimerais vous dire pourquoi on a tardé à produire les rapports de ces études et à résoudre la question du genre et de l'étendue des consultations qu'il fallait mener auprès du public. Bien sûr, la CCT nous a fourni un rapport provisoire il y a plus de deux semaines. Les retards étaient dûs en grande partie au départ de trois analystes des transports qui avaient travaillé à cette étude. Inutile de préciser que la responsabilité du projet a été immédiatement confiée à d'autres analystes, mais cela a inévitablement retardé la production des rapports. Étant donné l'importance de cette étude, on a affecté à ce projet des personnes travaillant à d'autres études afin d'accélérer le travail.

Ajournement

L'AGRICULTURE—LA HAUSSE DES FRAIS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR LA COMMISSION DE RÉVISION DES PRIX

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais relancer ce soir la question que je posais il y a quelques mois touchant le défaut de la Commission de révision des prix d'étudier la coût des exploitations agricoles lorsqu'elle examinait les prix de l'alimentation. Il semble qu'on oublie l'augmentation des frais des cultivateurs lorsqu'on considère le coût des produits alimentaires à la consommation. Le prix que doit payer le cultivateur pour produire un boisseau de blé ou élever un porc augmente rapidement chaque année et non seulement le coût des fourrages mais aussi celui des machines, des réparations, des engrais, du bois d'œuvre, des clôtures et tout ce dont le cultivateur a besoin pour produire des denrées alimentaires destinées tant au Canada qu'à de nombreux autres pays.

Il importe à mon avis, pour être efficace, que la Commission analyse les frais agricoles étant donné qu'ils interviennent pour une large part dans les prix des produits alimentaires à la consommation. J'ai étudié aujourd'hui certains chiffres publiés par Statistique-Canada qui confirment mon argument.

Par exemple, au cours du troisième trimestre de 1973 comparé au deuxième, soit en trois mois, les coûts agricoles ont augmenté de 7.3 p. 100. En trois mois, c'est une hausse substantielle. Si on compare le troisième trimestre de 1973 au trimestre correspondant de 1972 on s'aperçoit que les frais agricoles ont augmenté d'environ 20.1 p. 100 en un an. Lorsque le cultivateur doit payer 20.1 p. 100 de plus pour les éléments indispensables à la production de denrées alimentaires, il n'est pas étonnant que les prix de l'alimentation augmentent. Le cultivateur est obligé de transmettre cette augmentation sous peine de faire faillite.

En fait, de nombreux cultivateurs ont fait faillite ces dernières années. Ils se sont trouvés pris dans l'étau coûts-prix et ont dû abandonner leur exploitation. Il y a deux ou trois ans en Saskatchewan, le revenu moyen net d'un cultivateur n'était pas très supérieur à \$1,000 par an si on remonte à 1970-1971. Beaucoup ont dû quitter leurs fermes, provoquant ainsi la disparition de la société rurale, des petites collectivités et villes et de beaucoup des petites entreprises qui les desservait.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que si nous voulons stabiliser le revenu agricole, si nous voulons assurer l'économie agricole et l'alimentation de notre peuple pour l'avenir, nous devons envisager ce qu'il en coûte à l'agriculteur. Nous pouvons y parvenir de trois ou quatre façons différentes. En premier lieu, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires doit être renforcée de façon à devenir une commission de révision des prix qui examinera les frais d'exploitation agricole en général plutôt que le simple coût des produits alimentaires une fois qu'ils ont quitté la ferme. A mon avis, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires devrait pouvoir réglementer de façon sélective le prix de certaines marchandises lorsqu'il apparaît qu'ils sont injustifiés.

Troisièmement, le gouvernement doit établir un programme de réglementation sélective des prix pour contrôler la fixation des prix de certaines marchandises produites au Canada, lorsque c'est possible, et je ne vois pas pourquoi il ne le ferait pas. Je songe par exemple à l'énergie qui fait l'objet de restrictions volontaires, et à d'autres marchandises que nous pouvons produire et surveiller comme l'acier, le bois de construction, le fer, le cuivre, le nickel et ainsi de suite. Nous pourrions surveiller efficace-